

2024-04-24
2023-3376

This label has been updated according to the re-evaluation decisions for Pyrethrins RVD2023-06 and Piperonyl Butoxide RVD2023-07. While users are encouraged to follow this updated label immediately, the previously approved label is valid until March 2, 2025 in accordance with the phase out period set out in the re-evaluation decisions for Pyrethrins RVD2023-06 and Piperonyl Butoxide RVD2023-07. This previously approved label will be provided upon request by emailing pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. In your email please include the product name and Registration number of the label you are requesting.

KONK TOO

FARM & LIVESTOCK INSECT KILLER

Water-Based Emulsion pressurized Spray

A concentrated insecticide for use on Dairy Cattle (Lactating or non-lactating), Beef Cattle, Horses and Hogs to kill and repel listed flies.

For indoor use at livestock living quarters, milk rooms, milk houses, dairy barns, horse barns, piggeries, poultry houses and livestock shelter sheds to kill and repel stable flies, horse flies, face flies, deer flies, house flies, horn flies, mosquitoes, biting midges, wasps, cockroaches, spiders, crickets, ants, carpet beetles, centipedes, silverfish, dog fleas, cat fleas, brown dog ticks and American dog ticks.

For indoor use at poultry houses and for use on poultry to control poultry lice, darkling beetles, bed bugs and mites.

COMMERCIAL-AGRICULTURAL

ACTIVE INGREDIENT

| | |
|--------------------------|-------|
| Pyrethrins | 0.50% |
| Piperonyl Butoxide | 4.00% |

Contains an Insecticide derived from the Chrysanthemum Flower.

CAUTION

FLAMMABLE EXPLOSIVE

REGISTRATION NO. 24436 PEST CONTROL PRODUCTS ACT
READ THE LABEL BEFORE USING

Acuity Holdings, Inc.
11627 - 178 STREET EDMONTON
AB T5S 1N6
877 428 9937

NET CONTENTS 500-680g

DIRECTIONS FOR USE:

FOR USE INSIDE THE FOLLOWING STRUCTURES: livestock living quarters, milk rooms, milk houses, dairy barns, horse barns, piggeries, poultry houses and livestock shelter sheds. Within the specified use location, to enhance effectiveness of this product, apply directly to the listed pests where possible. For all labelled uses, treatment must only be repeated after 7 days if pest problem persists or reoccurs. Good sanitary practices should be maintained to prevent re-infestation.

Use Limitations:

- **DO NOT** apply when people or pets are present. Additionally for space applications, **DO NOT** apply when livestock (with exception of poultry) are present.
- **DO NOT** apply when a food/feed processing facility, milk room or milk house is in operation. **DO NOT** apply in a milking parlour.
- **DO NOT** apply to surfaces that may come into contact with food/feed. Cover or remove all food/feed (including bulk tanks that contain milk). Cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash them following treatment. Any food/feed (including milk) accidentally contaminated with spray solution must be discarded.
- **DO NOT** apply to overhead areas or in confined spaces without appropriate respiratory and eye protection.
- Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or using fans, where required, to aid in the circulation of air. Air exchange/ventilation systems confirmed to be operational may also be used.
- When applied as a space treatment: **DO NOT** remain in treated areas after application. **DO NOT** allow people, pets or livestock to enter treated areas until 2 hours after application. The commercial applicator is responsible for informing workers and others of this requirement.
- When applied as a surface treatment: **DO NOT** allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces. **DO NOT** allow people or pets to enter treated areas until sprays have dried.

How to Apply

Apply as a space spray, crack and crevice, perimeter, spot, broadcast* or furniture (pet bedding only) treatment. *BROADCAST TREATMENTS ARE PERMITTED IN POULTRY HOUSES ONLY. Space application is a suspension of fine droplets in the air within an indoor space. Crack and crevice is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings. Perimeter application is less than 0.3 m wide along the edges of a room to baseboards, wall-floor and ceiling-wall joints, and around doorways or windows. Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m². Spots are not to be adjoining and the combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area of a room. Broadcast application is to broad expanses of indoor structural surfaces such as walls, floors, ceilings and indoor foundation walls/crawlspace. Furniture treatment (pet bedding only): broadcast application covers large areas or the entire surface of items; and spot application is up to 10% of the surface of the item.

SPACE APPLICATION:

To kill Stable flies, Horse flies, Face flies, Deer flies, House flies, Horn flies, Mosquitoes, Biting midges and Wasps: Before using as a space spray in structures with livestock, remove all livestock, with exception of poultry, from area to be treated. Close all windows and doors and shut off all ventilating systems and sources of ignition before treatment. While holding can at arm's length, direct the spray upward in a sweeping motion to all parts of the room, especially ceiling, upper corners of the room, windows and other light sources, and not directly towards poultry. Begin application at far side of the room and work backwards toward exit. **DO NOT** exceed 7 seconds of spray per 30 m³. Vacate the treated area and keep windows and doors closed for 15 minutes before ventilating. For ventilation and re-entry requirements, see "Use Limitations" (above). After the re-entry interval has passed, clean up dead insects. In shelter shed use, applications may be influenced by openness and air currents.

SURFACE APPLICATION

GENERAL DIRECTIONS FOR INDOOR SURFACE APPLICATIONS: DO NOT exceed 6.5 seconds of spray per m².

To kill cockroaches, ants, spiders, silverfish, crickets, centipedes, carpet beetles: Thoroughly treat indoor structural surfaces, including cracks and crevices in walls, floors and ceilings; along and behind baseboards;

walls behind and floors beneath appliances (e.g., refrigerators and stoves) and furniture (e.g., cabinets and storage units); around sinks, drains and pipes; localized areas around garbage cans; and other structural elements where listed insects hide. For ants, also spray trails, nests and points of entry (e.g., around windows and doors). **To kill dog fleas, cat fleas, brown dog ticks, American dog ticks: DO NOT** apply to furniture (with the exception of pet bedding), mattresses, linens, toys or clothing. Apply to indoor structural surfaces, including cracks and crevices in walls and floors; along and behind baseboards, window and door frames; and localized areas of floors and floor coverings. Pet bedding may be entirely treated with this product or replaced with clean, fresh bedding after other listed areas are treated. **DO NOT SPRAY PETS WITH THIS PRODUCT.** Only treat pets with products specifically registered for use on that type of pet. For effective flea and tick control indoors, clean any area used by the pet. Cleaning the areas includes vacuuming floors, carpets, furniture, etc. (discard vacuum bag after use) and washing the pet's bedding, living quarters, and surrounding area.

For use in poultry houses and on poultry to control poultry lice and darkling beetles: Thoroughly spray roosts, walls and nests or cages. **DO NOT** exceed 6.5 seconds of spray per m². This should be followed by spraying over the birds with a fine mist. **DO NOT** exceed 1 second of spray per 30 m³.

For use in poultry houses and on poultry to control bed bugs and mites: Thoroughly spray crevices of roost poles, cracks in walls and cracks in nests where the bedbugs and mites hide. **DO NOT** exceed 6.5 seconds of spray per m². This should be followed by spraying over the birds with a fine mist. **DO NOT** exceed 1 second of spray per 30 m³.

FOR USE ON BEEF AND DAIRY CATTLE (LACTATING AND NONLACTATING), HORSES AND HOGS

Use Limitations

- **DO NOT** exceed 8 seconds of spray per animal per treatment.
- **DO NOT** treat eyes/eyelids and mucous membranes (e.g., nose, mouth, genitals).
- **DO NOT** use on sick animals or animals under drug or pesticide treatment. Before use on pregnant animals, consult a veterinarian.
- Discontinue use if animal develops irritation after treatment with this product.
- Treat dairy cattle at least 20 minutes before milking. **DO NOT** spray directly on udders. Wash udders before milking.
- **DO NOT** cover horses immediately after treating/after treatment. **DO NOT** apply to back of horses prior to saddling.
- **DO NOT** contact treated animals until sprays have dried.

To treat listed livestock against Stable flies, Horse flies, Face flies, Deer flies, House flies, Horn flies, Mosquitoes, Biting midges: Apply a light, uniform spray at the rate of no more than 8 seconds per animal, taking care to treat back, withers and forelegs. Thoroughly coat the hair of the animal – **DO NOT** wet the skin. **DO NOT** apply as a spray to the face of the animal. To treat the face, moisten (not to the point of dripping) a clean, soft cloth with product and thoroughly rub the moistened cloth on the face of the animal, being certain to avoid contact with the eyes/eyelids and mucous membranes. **DO NOT** apply more than once per day during peak fly season. **DO NOT** apply more than once a week during non-peak fly season. Treatment must only be repeated if pest problem persists or reoccurs.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during application, clean-up and repair. Avoid inhalation of spray. Avoid contact with skin and eyes. Wash after using. **CONTENTS UNDER PRESSURE.** Do not place in hot water or near radiators, stove or other sources of heat. **DO NOT** puncture or incinerate can or store at temperatures over 50°C. **DO NOT** spray near any open flame, spark or while smoking.

FIRST AID TREATMENT: If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes.

Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness). Other symptoms of exposure could include respiratory effects (such as cough, respiratory irritation, or shortness of breath), nausea, headache or dizziness. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, KONK TOO FARM & LIVESTOCK INSECT KILLER contains a Group 3 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to KONK TOO FARM & LIVESTOCK INSECT KILLER and other Group 3 insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides is used repeatedly in the same locations. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed. To delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of KONK TOO FARM & LIVESTOCK INSECT KILLER or other Group 3 insecticides with different groups that control the same pests in the location to be treated.
- Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting and record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.
- For further information or to report suspected resistance, contact Acuity Holdings, Inc. at 877-428-9937.

STORAGE: Store this product away from food or feed.

DISPOSAL: When container is empty, press valve to release all remaining pressure. Dispose of empty container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and provincial regulatory agency in case of spill and for clean-up of spills

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2024-04-24
2023-3376

La présente étiquette a été modifiée conformément à les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 mars 2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

INSECTICIDE KONK TOO Pour Bestiaux et installations laitières

Émulsion sous pression, à base d'eau

Pour usage sur les bovins de boucherie, les vaches laitières (en lactation et pas en lactation), les chevaux et les porcs pour tuer et éloigner les mouches indiquées.

Pour usage intérieur dans les quartiers d'hébergement pour animaux d'élevage, les locaux de collecte de lait, les laiteries, les étables laitières, les écuries, les porcheries, les poulaillers et les abris pour animaux d'élevage pour tuer et éloigner mouches piquantes des étables, taons à cheval, mouches faciales, mouches à chevreuil, mouches domestiques, mouches des cornes, moustiques, brûlots, guêpes, blattes, fourmis, araignées, lépismes argentés, grillons, centipèdes, anthrènes des tapis, puces du chien, puces du chat, tiques sanguines et tiques américaines du chien.

Pour usage intérieur dans les poulaillers et pour usage sur la volaille pour contrôler des poux de la volaille, des petits ténébrions mats, des punaises des lits et des mites.

À USAGE COMMERCIALE-AGRICOLE

GARANTIE

Pyréthrine.....0,50%
Butoxide de pipéronyle 4,00%

Contient un insecticide provenant de la fleur du chrysanthème.

ATTENTION



INFLAMMABLE

EXPLOSIF

NO D'HOMOLOGATION 24436 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Acuity Holdings, Inc.
11627 - 178 STREET
EDMONTON AB T5S 1N6
877 428 9937

CONTENU NET 500-680g

MODE D'EMPLOI

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES SUIVANTES : dans les quartiers d'hébergement pour animaux d'élevage, les locaux de collecte de lait, les laiteries, les étables laitières, les écuries, les porcheries, les poulaillers et les abris pour animaux d'élevage. Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation:

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. De plus pour les traitements de l'air ambiant, **NE PAS** appliquer ce produit si des animaux d'élevage (à l'exception de la volaille) sont présents.
- **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. **NE PAS** appliquer dans un local de collecte de lait ou une laiterie lorsque des activités sont en cours. **NE PAS** appliquer dans une salle de traite.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux (y compris les réservoirs en vrac qui contiennent du lait) ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale (y compris le lait) ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- Utilisation comme traitement de l'air ambiant : **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités. **NE PAS** laisser entrer des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage dans les sites traités avant deux heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.
- Utilisation comme traitement de surface : **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

Comment appliquer

Appliquer dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé, généralisé* ou de mobilier (litière d'animaux de compagnie seulement). *LES TRAITEMENTS GÉNÉRALISÉS SONT AUTORISÉS UNIQUEMENT DANS LES POULLAILLERS. Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Un traitement généralisé consiste à appliquer le produit sur de vastes surfaces à l'intérieur d'une structure. Par exemple : murs, planchers, plafonds, parois intérieures des fondations, vides sanitaires. Traitement de mobilier : l'application généralisée est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; et le traitement localisé s'agit de l'application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article.

TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT :

Pour tuer les mouches piquantes des étables, les taons à cheval, les mouches faciales, mouches à chevreuil, mouches domestiques, mouches des cornes, moustiques, brûlots et les guêpes : Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage, à l'exception de la volaille, de la zone à traiter. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. En tenant la canette à bout de bras, pulvériser vers le haut en effectuant des mouvements de balayage en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond et les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière, et non directement vers la volaille. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. **NE PAS** dépasser 7 secondes de pulvérisation par 30 m³. Quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 15 minutes avant d'aérer. Voir « Limitations d'utilisation » (ci-dessus) pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité. Suite au délai de sécurité, nettoyer les insectes morts. Lors de l'utilisation dans les abris d'animaux, les applications peuvent être influencées par l'ouverture et les courants d'air.

TRAITEMENT DE SURFACE

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES TRAITEMENTS DE SURFACE À L'INTÉRIEUR : NE PAS dépasser 6.5 secondes de pulvérisation par m².

Pour tuer les blattes, les fourmis, les araignées, les lépismes argentés, les grillons, les centipèdes et les antrènes des tapis: Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres).

Pour tuer les puces du chien, les puces du chat, les tiques sanguines et les tiques américaines du chien: **NE PAS** appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

Pour utilisation dans les poulaillers et sur la volaille pour contrôler les poux de la volaille et les petits ténébrions mats : Pulvériser soigneusement les perchoirs, les murs et les nids ou les cages. **NE PAS** dépasser 6.5 secondes de pulvérisation par m². Il faut ensuite couvrir les oiseaux d'un fin brouillard. **NE PAS** dépasser 1 seconde de pulvérisation par 30 m³.

Pour utilisation dans les poulaillers et sur la volaille pour contrôler les punaises des lits et les mites : Pulvériser soigneusement les fissures et les crevasses des poteaux des perchoirs, les fissures des murs et celles dans les nids où se cachent les punaises des lits et les mites. **NE PAS** dépasser 6.5 secondes de pulvérisation par m². Il faut ensuite couvrir les oiseaux d'un fin brouillard. **NE PAS** dépasser 1 seconde de pulvérisation par 30 m³.

POUR USAGE SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE ET LES VACHES LAITIÈRES (EN LACTATION ET PAS EN LACTATION), LES CHEVAUX ET LES PORCS

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** dépasser 8 secondes de pulvérisation par animal par traitement.
- **NE PAS** traiter les yeux/paupières, ni les muqueuses (p. ex. museau, gueule, organes génitaux).
- **NE PAS** utiliser sur des animaux malades ou sous traitement médicamenteux ou pesticide. Avant

- l'utilisation sur des animaux gravides, consulter un vétérinaire.
- Cesser l'utilisation si l'animal développe une irritation après le traitement avec ce produit.
- Traiter les vaches laitières au moins 20 minutes avant la traite. **NE PAS** appliquer directement sur les pis. Laver les pis avant la traite.
- **NE PAS** couvrir les chevaux immédiatement après le traitement. **NE PAS** appliquer sur le dos du cheval avant de le seller.
- **NE PAS** entrer en contact avec les animaux traités avant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Pour traiter les animaux d'élevage indiqués contre les mouches piquantes des étables, les taons à cheval, les mouches faciales, les mouches à chevreuil, les mouches domestiques, les mouches des cornes, les moustiques et les brûlots : Pulvériser légèrement et de façon uniforme pendant un maximum de 8 secondes par animal, en prenant soin de traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Bien enduire le poil de l'animal – **NE PAS** mouiller la peau. **NE PAS** appliquer en pulvérisation sur la face de l'animal. Pour traiter la face, mouiller légèrement (mais pas au point que le liquide en suinte) un chiffon propre et doux avec le produit et frotter soigneusement le chiffon ainsi mouillé sur la face de l'animal, en veillant à éviter tout contact avec les yeux/paupières et les muqueuses. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par jour pendant la haute saison des mouches. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par semaine en dehors de la haute saison des mouches. Le traitement peut être répété seulement si l'infestation persiste ou réapparaît

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités d'application, de nettoyage et de réparation. Éviter de respirer le brouillard de vaporisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Laver après usage

CONTENU SOUS PRESSION. NE PAS placer dans l'eau chaude ou près des radiateurs, des fours ou d'autres sources de chaleur. **NE PAS** percer ni jeter au feu, ni conserver à des températures dépassant 50°C. **NE PAS** vaporiser pres d'une flamme vive, des étincelles ou en fumant.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, INSECTICIDE KONK TOO pour bestiaux et installations laitières contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à INSECTICIDE KONK TOO pour bestiaux et installations laitières et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de INSECTICIDE KONK TOO pour bestiaux et installations laitières ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Acuity Holdings, Inc. au 877-428-9937.

ENTREPOSAGE : NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS AL'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.